

20 & 21 SEPTEMBRE 2025

NOYERS SUR CHER

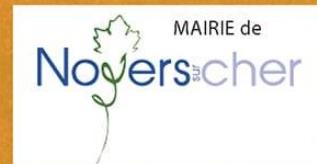
SALLE DES FETES (41140)



Informations et
règlement sur
www.ecurie41.com

14^E RALLYE HISTORIQUE DU LOIR ET CHER

Organisé par :



Epreuve de navigation ouverte aux véhicules historiques et de prestige

REGLEMENT

14ème RALLYE HISTORIQUE DU LOIR-ET-CHER

Samedi 20 & Dimanche 21 Septembre 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	le 24 Mars 2025
Ouverture des engagements :	dès parution du règlement
Clôture des engagements :	le 06 Septembre 2025 à 23h59
Vérifications des documents et des voitures :	le 20 Septembre 2025 de 10h00 à 11h45
Heure de mise en place du parc de départ :	le 20 Septembre 2025 de 10h00 à 12h00
Publication des équipages admis au départ :	le 20 Septembre 2025 à 12h30
Publication des heures et ordres de départ :	le 20 Septembre 2025 à 12h30
Briefing des concurrents :	le 20 Septembre 2025 à 13h00
Départ de la 1 ^{ère} Etape :	Parking salle des fêtes Noyers sur Cher, le 20 Septembre 2025 à 13h30
Arrivée de la 1 ^{ère} Etape :	Parking salle des fêtes Noyers sur Cher, le 20 Septembre 2025 à partir 19h00
Départ de la 2 ^{ème} Etape :	Parking salle des fêtes Noyers sur Cher, le 21 Septembre 2025 à 8h00
Arrivée de la 2 ^{ème} Etape :	Parking salle des fêtes Noyers sur Cher, le 21 Septembre 2025 à partir 11h30
Publication des résultats de l'épreuve et remise des prix :	Lors du repas de clôture le 21 Septembre 2025

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Ecurie 41, en qualité d'organisateur administratif et technique organise les 20 & 21 Septembre 2025:

Le 14ème RALLYE HISTORIQUE DU LOIR-ET-CHER

Le Rallye Historique du Loir-et-Cher est une épreuve de navigation au parcours tenu secret, sur routes ouvertes à la circulation, avec un total respect du code de la route. Un classement étant établi, l'épreuve fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'Etat.

Les seules références à des contraintes horaires sont celles mises en place pour une bonne gestion de l'intendance et pour s'assurer du bon respect du code de la route de la part des concurrents.

COMITE D'ORGANISATION

Président de l'Ecurie 41 : Hervé BARBOUX

Organisateurs de l'épreuve : Damien BONNAMY, Mattéo BONNAMY, Xavier COUSIN, Philippe DOUCET, Sandra GAUTHIER, Julien GAUTHIER, David MENU, Anne ROUSSELIERE, Harold YVON.

Les membres de l'Ecurie 41



1.1 Eligibilité

Non applicable

1.2 Vérifications

Les vérifications administratives et techniques auront lieu :

Le samedi 20 septembre 2025, Parking salle des fêtes Noyers sur Cher (41140) de 10h00 à 11h45.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule et des dégâts physiques pouvant arriver à lui-même et à ses passagers, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Il est demandé aux concurrents de vérifier auprès de leurs assurances que leurs contrats couvrent l'utilisation de leurs véhicules dans le cadre d'un rallye de navigation. Un contrat dépannage Assistance est vivement conseillé.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement et inscription

3.1.1 Toute personne souhaitant participer au **14ème RALLYE HISTORIQUE DU LOIR ET CHER** doit envoyer, par courrier ou par email, au secrétariat du rallye avant le 06 septembre 2025 (cachet de la poste faisant foi) les documents ci-dessous à :

Harold YVON, 19 rue du Clos César, 41120 CHAILLES

Email : haroldtp@orange.fr

Formulaire d'engagement	Droits d'engagement	Les permis de conduire de l'équipage	La carte grise du véhicule	
 Ou 	<p><u>par COURRIER:</u></p> <p>chèque à l'ordre d'ÉCURIE 41</p> <p>OU</p> <p><u>par VIREMENT à Ecurie 41 :</u></p> <p>IBAN : FR76 1440 6018 1090 0007 1279 440</p> <p>BIC : AGRIFRPP844</p> <p>⚠️ merci de joindre votre accusé de paiement par email</p>	Photocopie / scan par courrier ou par email	Photocopie / scan par courrier ou par email	

Pour tout autre besoin d'information, vous pouvez contacter l'organisateur :

Harold YVON :

Portable : **06 17 85 14 91**

Email : haroldtp@orange.fr

Internet : www.ecurie41.com





Les permis de conduire seront à présenter lors des vérifications administratives



Si les documents, nécessaires à l'inscription, ne sont pas fournis avant le 06 septembre 2025, il sera possible d'apporter les photocopies aux vérifications administratives.



Par avance MERCI d'envoyer votre demande d'engagement **complètes et accompagnées du règlement.**

Un membre de l'équipage ou la voiture pourra être remplacé jusqu'au moment des vérifications administratives avec l'accord des organisateurs.

3.1.2 Le nombre de véhicules engagés est limité à **60**.

Les voitures admises seront choisies par le comité d'organisation qui restera seul juge à accepter ou à refuser les candidatures sans avoir à en justifier les raisons.

3.1.3 Droits d'engagement

Les droits d'engagements sont fixés à **230€ avant le 06/09/2025, et 250 € après cette date**, cachet de la poste faisant foi. Une remise de 15 € est accordée par membre de l'équipage possesseur d'une carte de Membre de l'Ecurie 41 aux licenciés seulement.

Ces droits comprennent :

- Deux plaques de rallye
- Les numéros de portières
- Déjeuner, le samedi midi pour 2 personnes
- Diner, le samedi soir pour 2 personnes
- Petit déjeuner, le dimanche matin pour 2 personnes
- Repas de clôture lors de la remise des prix, le dimanche midi pour 2 personnes

Pour vos consommations BAR lors du rallye (uniquement au départ et à l'arrivée), des cartes seront à acheter lors de votre passage aux vérifications administratives le 20 septembre.

Les euros non consommés pourront être restitués (sur demande) à la fin du rallye.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. Equipages

Tout équipage doit être composé d'un pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement.

Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire valide. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire s'il est amené à prendre le volant. L'âge minimum d'un équipier est de 10 ans.

L'équipage pourra s'inscrire dans une des catégories suivantes :

Expert	Initié	Découverte
L'équipage aura à sa disposition un roadbook avec peu d'informations.	L'équipage aura à sa disposition un roadbook moins varié accompagné d'informations.	L'équipage utilisera des orientations simples et moins diversifiées que les catégories Expert et Initié.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

1. Les voitures dont la date de 1^{ère} immatriculation se situe au plus tard le 31 décembre 2005 (date portée sur le certificat d'immatriculation) ou voitures de prestige (sous condition de validation de l'organisateur) peuvent s'engager.

2. Les voitures engagées en catégorie Découverte ne sont pas soumises à la condition d'âge des véhicules, sous réserve de place disponible. Toutefois les véhicules de plus de 20 ans restent prioritaires.



Toutes les voitures doivent être conformes au code de la route Français.

Sont **obligatoires** à bord du véhicule : **2 gilets fluorescents, 1 triangle et 1 extincteur de 2 kg minimum en cours de validité** (2 ans).

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipements d'origine de la voiture.

Toutefois, des instruments à affichage mécanique, ou digital, peuvent être installés dans la voiture à condition qu'ils ne soient conçus que pour indiquer des distances (partielles et/ou totales) ou des moyennes, et à condition qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité de l'équipage.

⚠️ L'utilisation de logiciel d'aide à la navigation cartographique (G.P.S.) sur téléphone portable, smartphone, tablette, ordinateur, ... est formellement interdite, sous peine de mise hors course. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 5. PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE

Par le seul fait de leur inscription, s'ils n'ont pas déclaré leur opposition par écrit, les participants autorisent l'Ecurie 41 à utiliser leur nom, leur image ainsi que celle de leur voiture pour toutes actions promotionnelles, ou de relation publique sans que cela leur confère droit à rémunération.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le **14ème RALLYE HISTORIQUE DU LOIR ET CHER** représente un parcours d'une longueur totale d'environ 270 km en 2 étapes, sur routes ouvertes à la circulation.

L'itinéraire est tenu secret et sera dévoilé aux concurrents au fur et à mesure de l'épreuve.

La 1^{ère} étape comporte 3 sections de jour d'un total d'environ 150 km

La 2^{ème} étape comporte 2 sections d'environ 120 km

6.2. Circulation

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation française. Des contrôles, secrets ou non secrets, seront implantés sur le parcours pour s'assurer du respect des vitesses maximums autorisées, réalisés par tous moyens à discrétion de l'organisation. Le comité d'organisation se réserve le droit d'exclure un concurrent sans avoir besoin de se justifier.

Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités suivantes:

- 1^{ère} infraction : pénalité de 1200 points
- 2^{ème} infraction : exclusion

Tout dépassement de la vitesse maximale autorisée par les prescriptions réglementant la circulation entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. Départ

7.1.1. L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de bord.

7.1.2. Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement : cartes, road book, fléché métré, fléché non métré, etc.



7.2. Contrôles de passage – Contrôles horaires

7.2.1 Contrôles de passage CP (panneaux)

A ces contrôles, les concurrents doivent relever la lettre notée sur le panneau ou utiliser la pince de poinçonnage et la reporter sur le carnet de bord en respectant la numérotation des cases. Ces panneaux sont tous identiques de forme et toujours placés à droite de la route de manière visible.

7.2.2 Contrôles de passage CPH (humains)

A ces contrôles humains, les concurrents doivent s'arrêter et présenter leur carnet de bord pour validation (tampon, signature, pince, ...).

7.2.3. Contrôles horaires de passage TIP (humains)

Dans le road-book, à la fin de certaines portions l'organisateur indiquera aux concurrents des temps idéaux de passage (TIP) tenant compte des vitesses légales et des difficultés du parcours. A ces endroits, l'heure de passage des concurrents sera relevée.

7.2.4. Contrôles horaires CH (fin de section ou d'étape)

A ces contrôles, les concurrents doivent s'arrêter et présenter leur carnet de bord au contrôleur qui indiquera l'heure d'arrivée. L'équipage doit attendre son heure idéale avant de franchir le panneau.

L'équipage peut pointer en avance sur son heure idéale lors des CH de fin d'étape.

L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

7.2.5. Contrôles de rythme

Un contrôle de rythme peut être appliquée sur une portion de section.

Une moyenne fixe sera communiquée pour la portion. Des contrôles secrets (hors agglomérations) seront mis en place. Toute avance par rapport à leur heure idéale de passage sera pénalisée.

7.2.6. Équipements additionnels autorisés dans les véhicules.

Tous les appareils de mesure de distances ou de moyennes sont autorisés, mais tous les appareils permettant d'afficher une cartographie du terrain (que ce soit sur smartphone, ou tablette, ou tout autre système) sont formellement interdits sous peine d'exclusion.

Des contrôles inopinés seront effectués. Les sanctions seront sans appel !

7.3. Abandon

Si un équipage interrompt l'épreuve pour quelque raison que ce soit au cours d'une section, il pourra reprendre le départ d'une autre section ou étape. Cependant, lui sera attribué les points maxi de pénalité de **retard à l'arrivée d'un contrôle Horaire (CH) + les points des contrôles de passage manquants (CP)** de la section considérée.

Enfin, l'équipage pourra repartir avec un autre véhicule. Dans ce cas son classement général se fera avec le **coefficent d'ancienneté et du coefficient additionnel** du véhicule le plus récent.

En cas de panne ou d'abandon, l'équipage a l'obligation de prévenir l'organisation.



ARTICLE 8. PENALITES

Pénalités d'épreuve

Contrôle de passage (CP) manquant ou en trop (panneau, humain ou horaire)	300 points
Avance à l'arrivée d'un contrôle Horaire (CH) ou d'un T.I.P	50 points par minute
Retard à l'arrivée d'un contrôle Horaire (CH)	10 points par minute
	Forfait de 600 points au-delà de 30 minutes
	Forfait de 1000 points au-delà de 45 minutes
Retard sur T.I.P (Temps idéal de passage)	0 point
	Forfait de 600 points au-delà de 30 minutes

 Fermeture des contrôles de passage humains **45 minutes** après l'heure idéale du dernier concurrent.

Pénalités d'annulation d'engagement

Pénalité d'annulation avant la clôture des inscriptions (06/09/2025) :	0€
Pénalité d'annulation entre 07/09/2025 et 13/09/2025:	75€
Pénalité d'annulation entre 14/09/2025 et 20/09/2025 :	150€

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le total final des pénalités est pondéré par un coefficient prenant en compte l'âge de la voiture et un coefficient additionnel.

Le Coefficient d'Ancienneté :

Exemple :

- Voiture de 1968 : coefficient multiplicateur de 1,68
- Voiture de 1987 : coefficient multiplicateur de 1,87
- Voiture de 2001 : coefficient multiplicateur de 2,01

Le Coefficient additionnel :

- Coefficient multiplicateur de 1 pour les véhicules antérieurs au 1er janvier 1990
- Coefficient multiplicateur de 1,1 pour les véhicules entre 1 janvier 1990 et 31 décembre 1994
- Coefficient multiplicateur de 1,2 pour les véhicules entre 1 janvier 1995 et 31 décembre 1999
- Coefficient multiplicateur de 1,3 pour les véhicules entre 1 janvier 2000 et 31 décembre 2004
- Coefficient multiplicateur de 1,4 pour les véhicules entre 1 janvier 2005 et 31 décembre 2009
- Coefficient multiplicateur de 1,5 pour les véhicules postérieurs au 1er janvier 2010

Les coefficients correspondant à une ancienneté inférieure à 20 ans s'appliquent pour la catégorie Découverte, les véhicules de prestige et les véhicules de remplacement utilisés en cas de panne du véhicule ancien.

Pour établir le classement, le total des pénalités accumulées par chaque équipage est multiplié par le coefficient d'ancienneté puis par le coefficient additionnel correspondant au véhicule utilisé pendant l'épreuve.

Exemple :

- Voiture de 1968 : total pénalités x 1,68 et x 1
- Voiture de 1986 : total pénalités x 1,86 et x 1
- Voiture de 1995 : total pénalités x 1,95 et x 1,2
- Voiture de 2001 : total pénalités x 2,01 et x 1,3

Pour chaque niveau de difficulté Expert, Initié et Découverte, l'équipage ayant obtenu le total de point le plus petit est déclaré vainqueur.

ARTICLE 10. PRIX - COUPES

La distribution des prix aura lieu lors du déjeuner de clôture à la salle des fêtes de Noyers sur Cher
Les prix ne seront remis qu'aux personnes présentes.

Aucun prix en espèces ne sera distribué.



Une coupe sera remise :

Aux 3 premiers équipages de chaque classement.

Les coupes ne sont pas cumulables.

ANNEXE

SIGNALISATIONS DES CONTROLES

Entrée zone de contrôle		Arrêt obligatoire du contrôle
 Jaune	Sens du Parcours 5 mètres ou 24 mètres min	 Rouge
Parc Fermé de Départ	Sortie	
	Entrée	Parc Fermé de Fin d'Etape
	Parc de Regroupement	
Parcours	 	Parcours



Le Sport Automobile en Loir et Cher

